

Formation « Approfondissement – 2^{ème} année »

Approfondir ses connaissances pour gagner en efficacité dans la saisie comptable.

Mardis 10 octobre et 12 décembre 2023
09h00-17h00, à la régie Micropolis, GAP (05)

Inscriptions jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

Coût de la formation :

350€ pour 14h de formation

Pour les cotisants VIVEA :
Prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite de 3 000€ par an et par contributeur

Financement CPF/Pôle Emploi/OPCO /autres :
Nous consulter

Indicateur de résultat :

100% de satisfaction à la session 2022- CYCLE 2

Objectifs de la formation :

Renforcer ses compétences en saisie comptable sur ISTEA

Clarifier des concepts avancés en comptabilité

Estimer l'impact des actualités comptables et fiscales 2023 sur ses pratiques.

Public visé :

Cette formation s'adresse aux agriculteurs et agricultrices installé.es, des Hautes Alpes et départements limitrophes.

Prérequis :

Les participant.es doivent avoir déjà acquis les connaissances de saisie et de clôture de leur comptabilité annuelle sur un exercice comptable complet.

Renseignements et inscriptions :

Florentine DUJARDIN
MIN51 – 15 avenue Pierre Grand – 84953 CAVAILLON Cedex-
Tél. 06 12 09 90 13 – afocg.paca@gmail.com

Une formation organisée par l'ARDEAR PACA

N° Organisme de formation : 93840372284
N° SIRET : 50925249000032



Retrouvez nos formations sur : www.inpact-paca.org

Document mis à jour le 06/09/2023

Formation « Approfondissement – 2^{ème} année »

Approfondir ses connaissances pour gagner en efficacité dans la saisie comptable.

Mardis 10 octobre et 12 décembre 2023
09h00-17h00, à la régie Micropolis, GAP (05)

Modalités pédagogiques :

Exposé pédagogique, exercices pratiques, études de cas.

En cas de difficulté, les interrogations sont énoncées à l'ensemble du groupe et l'échange est favorisé pour faire émerger les solutions.

Moyens d'encadrement :

Florentine DUJARDIN, animatrice-formatrice

Modalités d'évaluation :

Auto-évaluation par chaque stagiaire en fin de formation, avec l'animatrice-formatrice ;

Questionnaire de satisfaction stagiaire.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire à la suite de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir les adaptations.

Programme de la formation :

Mardi 10 octobre 2023 – 09h00 - 17h00

Contreparties d'écriture et utilisation des journaux de saisie

Contrôles de banque, caisse et virements internes

Fonctionnement du compte 108 et comptes courants associés

Approfondissement de saisie d'écritures complexes

Mardi 12 décembre 2023 – 09h00 - 17h00

Facturation électronique et taux réduits de TVA : actualités 2023

Écritures automatiques saisies entre N-1 et N, distribution du résultat, remise à zéro du compte 108

Rappels de trucs et astuces de saisie, procédure de saisie sur factures complexes

Anticiper les écritures liées aux provisions de fin d'exercice comptable.

CREDIT D'IMPÔT A LA FORMATION

Le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise est un dispositif au profit de toutes les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés). Il est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

ETRE REMPLACÉ POUR SE FORMER

Certains départements/régions ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût du service de remplacement lorsque vous venez en formation.

Plus de renseignements : www.vivea.fr